



Ville de **Saint-Avé**

insérer votre photo dans ce cadre

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



2017

Préambule :

Le débat d'orientation budgétaire est la première étape du cycle budgétaire. Il doit être réalisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif en conseil municipal. Il permet de débattre des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif de 2017.

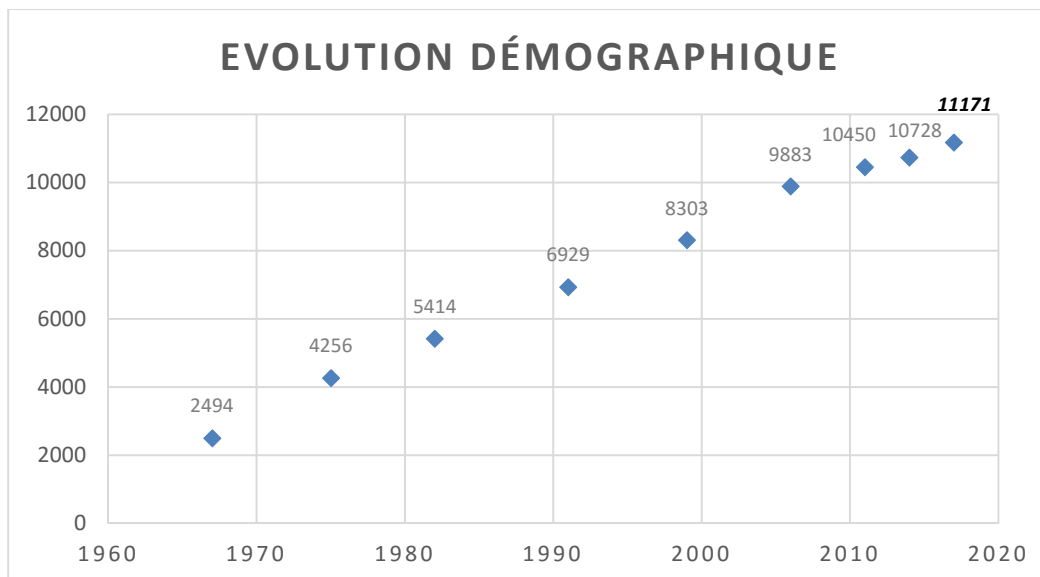
La loi NOTRe (n° 215-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) comporte un volet relatif à la transparence financière et a précisé les éléments de présentation du débat d'orientation budgétaire.

Les éléments du présent document sont prévisionnels, compte tenu de nombreux paramètres que la commune ne connaît pas encore sur son avenir financier, notamment en matière de dotations de l'Etat et de bases fiscales.

PARTIE I : PRESENTATION DE LA COMMUNE

1. Un dynamisme démographique, associatif et économique

La commune de Saint-Avé compte au dernier recensement 11 171 habitants (population municipale). Elle est, en nombre d'habitants, la 2^e commune de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et la 8^e ville du Morbihan.



Située en 1^e couronne au nord de Vannes, à proximité immédiate d'axes de circulation majeurs pour le bassin de vie, Saint-Avé s'est fortement développée depuis les années 1970, en raison notamment de l'activité croissante de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Morbihan, situé sur la commune. La préservation d'un cadre de vie agréable a contribué au maintien de cette croissance urbaine et démographique depuis. Ce sont ainsi plus de 120 associations, regroupant 6000 adhérents, qui entretiennent l'animation de la ville et contribuent à son rayonnement.

La particularité de la ville, bâtie depuis plusieurs siècles autour de deux centralités, accueillant chacune des fonctions religieuses et économiques, existe encore aujourd'hui. Les nombreux villages disséminés dans la campagne avéenne sont également une singularité notable. La commune se développe dans le souci de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, dans le respect de cette qualité de vie et de cette histoire multipolaire.

Saint-Avé a la particularité, pour une ville périurbaine, d'abriter de nombreuses activités économiques. En effet, avec 4 parcs d'activités publics et un parc d'activités privé en plein développement sur son territoire, Saint-Avé dispose de nombreux atouts économiques. La ville compte plus de 4300 emplois et 4800 actifs, garantie de son dynamisme. **Saint-Avé mène depuis longtemps une politique économique volontariste, afin d'attirer des entreprises et maintenir une vie active sur la commune.**

2. Un développement urbain dynamique et respectueux de l'environnement

Depuis les années 1990, la commune a cherché à anticiper l'afflux de population constaté sur le territoire, par une maîtrise de son urbanisation et un développement de ses équipements et services publics.

Le tournant des années 2000 est marqué par une première urbanisation du centre-ville autour de la Place François Mitterrand puis par la construction du *Quartier Ouest*, sur l'ancien « camp de

munitions ». Depuis la fin des années 2000, l'éco-quartier de *Beau Soleil* offre de nouvelles réponses aux besoins en logements du Pays de Vannes qui garde une dynamique démographique très positive (2^{ème} pays le plus attractif de Bretagne).

Ce développement urbain s'est accompagné d'une attention forte portée à la valorisation du cadre de vie. La Ville a fait l'acquisition en 1990 du bois de Kerozer, formant un espace de verdure de 24 hectares en continuité directe avec le centre-ville. Elle développe et entretient plus de 60 kilomètres de chemins de randonnées. Par ailleurs, 75% du territoire communal n'est pas urbanisé, permettant aux Avéens de bénéficier des services d'une petite ville, à deux pas d'espaces naturels préservés.

Une attention toute particulière est portée aux questions d'urbanisation et de respect de l'environnement. Engagée dans une politique environnementale affirmée, la Ville s'est dotée d'un Agenda 21 et a fait le choix dès 2014 d'abandonner toute utilisation de pesticides dans l'entretien de ses espaces verts. Elle s'engage maintenant dans la labellisation de l'éco-quartier *Beausoleil*. Sa vision prospective, à l'horizon 2030, permet de fixer un cap clair pour l'avenir de la commune.

3. Des services à la population de qualité

La Ville développe également ses services à la population. Avec Le Dôme, inauguré en 2000, elle dispose d'un outil culturel dont la qualité est reconnue dans l'ensemble du département. La structure abrite également la médiathèque Germaine Tillion. Le CCAS gère un EHPAD, la Résidence du Parc.

Très active dans sa politique jeunesse, la Ville a inauguré en 2011 l'accueil de loisirs L'albatros et réalise la rénovation-extension de la Maison de l'Enfance. Plus de 1000 élèves sont répartis au sein de deux groupes scolaires publics et un groupe scolaire privé. La commune ne dispose cependant pas de collège public, anomalie pour une commune de plus de 10 000 habitants ; seul un collège privé est implanté à Saint-Avé.

Saint-Avé accueillera prochainement une gendarmerie. Enfin, plusieurs établissements de santé sont présents sur la commune, en lien notamment avec la présence historique de l'EPSM qui continue d'être le premier employeur.

PARTIE II : CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

La loi de finances 2017 s'inscrit dans l'objectif du retour à l'équilibre structurel des finances publiques et d'une réduction du déficit pour atteindre 3 % du produit intérieur brut (PIB) tel que prévu dans le pacte de stabilité européen 2014-2017.

Ces objectifs reposent sur un effort important de réduction des dépenses de 50 milliards d'euros de 2015 à 2017 pour l'ensemble des administrations publiques : 18 milliards d'euros concernent l'État, 11 milliards d'euros pour les collectivités territoriales et 21 milliards d'euros pour l'assurance maladie et la protection sociale.

Sur la même période, l'impact des nouveaux allègements d'impôts est estimé à 45 milliards d'euros, dont 40 milliards au bénéfice des entreprises, soit un effort total sur les finances publiques de 95 milliards d'euros.

■ Une prévision de croissance à 1,5 % pour 2017

La croissance, pour 2016, est estimée à 1,1 %. La loi de finances pour 2017 est fondée sur un scénario de redémarrage progressif de l'activité économique avec un taux de croissance de 1,5 %.

■ Un objectif de réduction de déficit public à 2,7 %, en 2017

Un décalage de 2 ans dans la réduction des déficits publics est constaté, en raison de la stagnation de l'activité économique et de la faiblesse de l'inflation (0,4 % en 2016). L'objectif de réduction du déficit inférieur à 3 % du PIB est fixé à 2017. La loi de finances prévoit pour 2017 un déficit public à 2,7 % du PIB.

■ La participation des collectivités territoriales à l'effort de rétablissement des comptes publics

Depuis 2014, les collectivités participent à la baisse des dépenses publiques en versant une contribution au redressement des finances publiques (CRFP). La contribution représente une minoration des concours de l'Etat en 2017 de 11,5 Mds d'euros, comparativement à 2014.

Les contributions sont cumulées tous les ans. Ainsi la contribution supplémentaire s'élève en 2017 à 2,634 Mds d'euros pour l'ensemble des collectivités, dont 1,035 Mds d'euros pour le bloc communal (Communes et EPCI). La Loi de Finances 2017 a été favorable au bloc communal avec la diminution de moitié du prélèvement (Pour mémoire : 2 071 Mds d'euros en 2016).

Le cumul des participations des collectivités locales depuis 2014 a permis de réduire les dépenses publiques de 27 Mds d'euros sur la période 2014-2017.

■ Abrogation de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal :

Des groupes de travail, dont le Comité des Finances locales, ont été chargés d'étudier les impacts de la réforme de la DGF adoptée en 2016. Leurs simulations font apparaître une déstabilisation des équilibres financiers des collectivités à long terme, avec des effets contre-péréquateurs. La loi de Finances 2017 a donc abrogé l'article 150 de la Loi de Finances 2016 et abrogé cette réforme. Les travaux devraient se poursuivre pour la recherche d'une mesure plus adaptée.

■ La réforme de la DSU

Les critères d'attribution de la Dotation de solidarité urbaine ont été modifiés avec un resserrement des communes éligibles (deux premiers tiers et non plus trois premiers quarts des communes classées en fonction décroissante d'un indice de ressources et de charges).

Elle comprend dorénavant une DSU de base (égale à la DSU versée l'année précédente et une part variable (« nouvelle DSU cible »)) calculée en fonction de la population DGF. La loi précise également les modalités de garantie et de lissage en cas de baisse de dotation.

De plus, cette dotation sera versée aux collectivités tous les mois au lieu d'une fois par an. Le fonds est abondé de 180 millions d'euros pour 2017.

■ Le renforcement des dispositifs de péréquation

La Loi de Finances 2017 prévoit le renforcement de plusieurs dispositifs de compensation des charges de collectivités. Les dispositifs de péréquation sont parallèlement renforcés entre collectivités afin de soutenir les plus fragiles d'entre elles : augmentation des enveloppes de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 180 millions d'euros chacune. La dotation nationale de péréquation (DNP) reste stable (794 millions d'euros)

Contrairement aux années précédentes, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales reste stable à 1 milliard €. L'objectif de ce fonds est de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités en prélevant des ressources aux collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne pour abonder le budget des collectivités les moins favorisées.

Ce fonds devrait être de nouveau abondé, une fois la carte intercommunale stabilisée.

■ Les principales autres mesures de la Loi de Finances 2017 ayant un impact direct sur les communes :

- Revalorisation de 0,4 % des valeurs locatives (1 % en 2016, 0,9 % en 2014 et 2015) et changement de la méthode de fixation du taux de revalorisation, prenant en compte dorénavant l'inflation constatée et non l'inflation prévisionnelle.
- Fonds de soutien à l'investissement local de 1,2 milliards d'euros dont 600 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement (rénovation thermique, transition énergétique, développement d'infrastructures, mises aux normes et sécurisation des équipements publics...) et 600 millions d'euros pour le développement des territoires ruraux (DETR et contrats de ruralité)
- Autres dispositions fiscales :
 - Possibilité de moduler la surtaxe sur les résidences secondaires entre 5 % et 60 % (contre un taux unique de 20 % auparavant)
 - Possibilité de délibérer contre l'instauration d'exonérations et abattements de taxe foncière en faveur des bailleurs sociaux, pour les collectivités comptant au moins 25 % de logements sociaux
 - Assouplissement des modalités de détermination et de révision des attributions de compensations versées par les EPCI aux communes du territoire suite aux transferts de compétences.

■ L'évolution du paysage intercommunal :

Les dispositions de la loi NOTRe ont amené à un fort bouleversement de l'organisation des collectivités territoriales : transferts de compétences entre collectivités, fusions d'EPCI... Ce nouveau paysage intercommunal modifie les composantes des différents ratios, entrant dans le calcul des dotations, avec un impact qui n'est pas encore identifiable. La nouvelle communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes agglomération issu de la fusion de Vannes Agglo, de la communauté de communes du Loc'h et de celle de la presqu'île de Rhuys a été créée par arrêté préfectoral au 1^{er} janvier 2017. Forte de ses 11 000 habitants, Saint-Avé reste la deuxième ville de l'agglomération qui regroupe à présent 34 communes et 170.000 habitants.

PARTIE III : LES RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2016

L'exécution du budget 2016 se solde par les résultats suivants (résultats provisoires avec reports des résultats antérieurs) :

En K€	Résultat de Fonctionnement	Besoin (-)/ Excédent (+) de financement en Investissement
Budget principal	958	+ 629
Budget affaires économiques	122	+ 255
Budget assainissement collectif	134	+ 831
Budget assainissement non collectif	5	
Budget zones d'activités	0	- 800
Budget aménagement Bossuet	0	- 264
Budget aménagement Kérozer	0	- 430
Cumul	1 219	+ 221

Concernant le budget principal, l'année 2016 est caractérisée par un résultat de fonctionnement de **958 k€**. Il était de 1 279 k€ en 2015.

Malgré la maîtrise des charges d'exploitation générales et des dépenses de personnel par rapport au prévisionnel, la contribution au redressement des finances publiques en 2016 se traduit par une baisse des dotations de l'état de 198 k€ par rapport à 2015 et impacte directement le résultat 2016.

Le niveau d'investissement est inférieur à la moyenne des années précédentes. Le besoin de financement en investissement réduit à 145 k€ en 2015 (1 202 k€ fin 2014) se transforme en excédent d'investissement fin 2016 à **+ 629 k€**. Il va permettre de financer notamment les 385 k€ de dépenses d'équipement engagées en 2016 et reportées sur 2017.

en k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses d'équipement	3 669	6 255	4 355	2 323	2 007

Les investissements 2016 ont été financés à hauteur de 19 % par des subventions et de 27 % par la taxe d'aménagement et le fonds de compensation de TVA. Le solde a donc été financé par l'autofinancement dégagé par le fonctionnement qui s'élève en 2016 à 2 millions. Le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire sur l'exercice 2016.

Concernant les budgets annexes :

- le résultat du budget d'assainissement permet de financer les travaux inscrits au programme pluriannuel de travaux d'extension et de de réhabilitation des réseaux. Il faut noter que l'année 2016 a également été consacrée à la mise en œuvre de la gestion en régie à compter du 1^{er} janvier 2017.
- les budgets des opérations d'aménagement retracent les charges d'investissement à préfinancer dans l'attente des cessions de terrains. Concernant l'opération d'aménagement de Kérozer, le solde de l'emprunt de préfinancement souscrit, soit 350 k€, a été remboursé en 2016. Un emprunt de préfinancement de 500 k€, contracté fin 2014, est en cours fin 2016 pour l'opération d'aménagement de Bossuet.

Le résultat cumulé des budgets de la collectivité fait ressortir un excédent de fonctionnement de 1 219 k€ et un excédent d'investissement de 221 k€.

PARTIE IV : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Les collectivités territoriales doivent construire leurs budgets en tenant compte d'une baisse historique des dotations et d'un contexte fiscal tendu, dans un environnement économique et social difficile.

La politique avéenne en matière financière s'inscrit dans les engagements pris en début de mandat :

- Maîtrise de la fiscalité.
- Amélioration de la qualité de nos services publics tout en maîtrisant et recherchant constamment l'optimisation de notre gestion financière.
- Politique d'investissement continue afin d'anticiper et accompagner le dynamisme de la commune sur le long terme.

Dans le respect de ces objectifs, le projet budgétaire 2017 de Saint-Avé intègre notamment :

1- Les dispositions nationales dont :

- La revalorisation des bases fiscales
- La contribution à la résorption du déficit public
- Les réformes de la fonction publique et la revalorisation des grilles indiciaires

2 - Nos orientations de travail qui veillent à dégager une marge d'autofinancement pour les investissements par le contrôle de l'évolution des dépenses au regard des recettes (inversion de l'effet ciseau). Le projet de budget 2017 se caractérise par :

- la poursuite de la réduction des charges générales de fonctionnement.
- le contrôle de l'évolution des dépenses de personnel au regard de l'impact des dispositions nationales.
- la stabilité des tarifs des services à la population, hors inflation.
- la modification de la politique d'abattement à la base de la taxe d'habitation.
- le maintien des mécanismes de flux financiers avec l'agglomération dans l'attente de l'élaboration du pacte financier et fiscal.
- la reprise en régie du service assainissement au 1^{er} janvier 2017.

1. Les dépenses de fonctionnement

Il importe de continuer à veiller à l'évolution des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (chapitre 012) afin de préserver des marges de manœuvre significatives pour le financement de nos investissements. Il est proposé une hausse de + 1,58 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2017 (BP/BP).

En k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017	Ecart BP/BP
Charges générales	2 201	2 303	2 193	2 149	2 061	2 275	2 226	-2,2 %
Personnel	4 415	4 673	5 002	5 272	5 374	5 450	5 640	3,5 %
Autres charges	962	1 005	1 023	1 116	1 035	1 045	1 045	0 %
Charges financières	57	124	134	124	110	110	110	0 %
Divers	125	49	5	11	15	35	35	0 %
TOTAL dépenses réelles	7 760	8 154	8 357	8 672	8 595	8 915	9 056	1,6 %
% évolution		5,08%	2,49%	3,77%	-0,89%		+ 1,58 %	

A. Les charges à caractère général

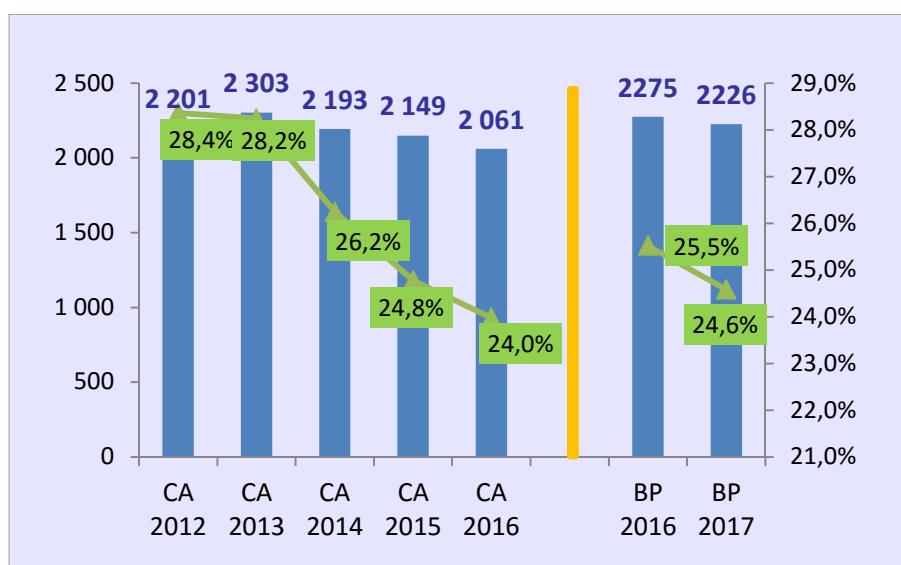
Les charges à caractère général correspondent au coût de fonctionnement de la collectivité. Elles représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement. Pour la deuxième année consécutive, ce poste diminue avec un effort d'optimisation des dépenses des services. Pour 2017, elles sont évaluées à **2 226 k€** soit un niveau inférieur de **2,2%** à celui de 2016 (BP/BP).

A noter que l'objectif initial fixé aux services pour la préparation budgétaire 2017 de - 2 % a été dépassé.

Cela s'explique notamment par :

- la maîtrise des coûts liés à l'énergie (eau, gaz et électricité) – la passation de nouveaux marchés de fourniture d'énergie en 2015 a permis de bénéficier d'une baisse de tarifs
- la diminution des primes d'assurance :
 - mise en place de l'auto-assurance sur une partie des prestations statutaires (congrés longue maladie et longue durée) depuis 2015 (- 34 % par rapport à 2014),
 - réduction de 25 % de la prime d'assurance pour les véhicules en 2016,
 - réduction de la prime d'assurance de dommages aux biens de 20 % à compter de 2017.
- un effort collectif de baisse de 2 % des budgets de chaque service par rapport à celui de l'année précédente
- le développement d'une politique de rationalisation des dépenses avec la mise en concurrence systématique des dépenses récurrentes (entretien, fournitures, contrôles techniques...).

Evolution du % de charges générales / dépenses réelles de fonctionnement :



B. Les charges de personnel

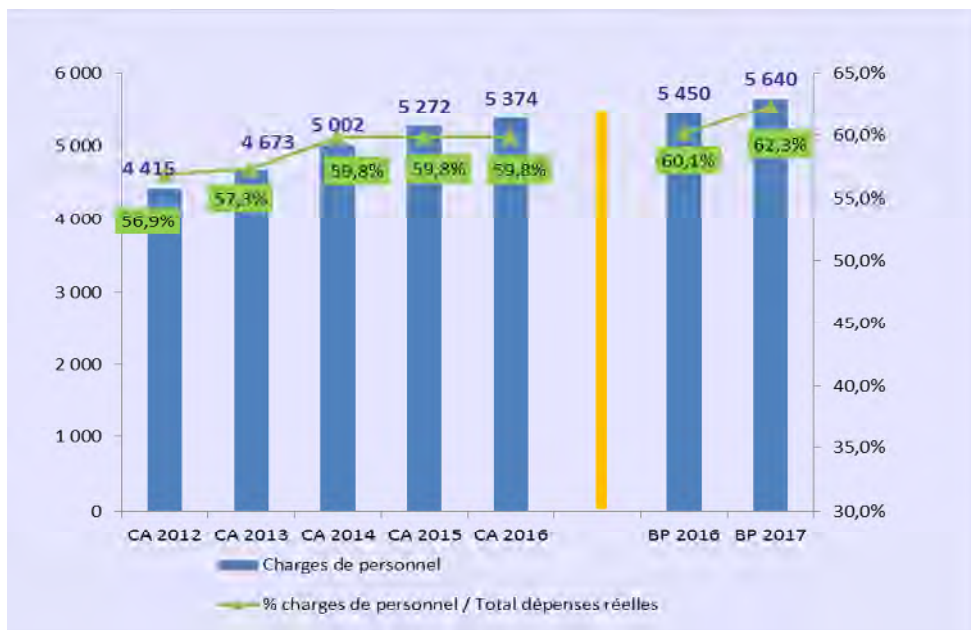
Elles constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement et font l'objet d'une attention soutenue.

En 2016, les charges de personnel ont été bien maîtrisées avec un taux de réalisation de 98,6 % du budget.

En 2017, les prévisions portent sur une évolution de **3,5 %**, intégrant notamment l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à hauteur de 0,92 % et les remplacements des congés maternité pour 0,49 %.

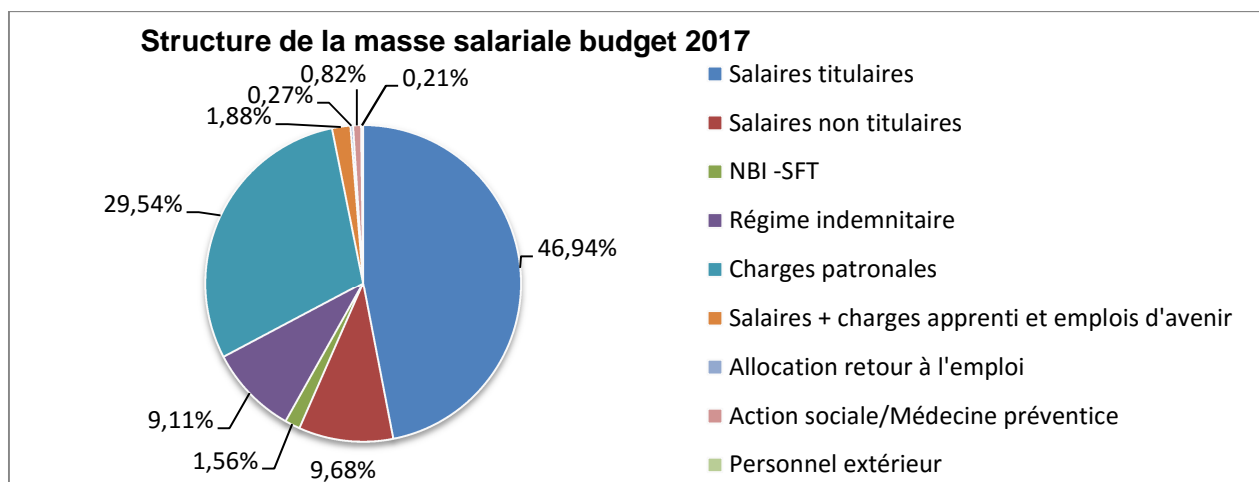
L'évolution des charges de personnel entre 2016 et 2017 s'explique, hors effet GVT et remplacements, par :

- l'impact de la revalorisation en année pleine du point d'indice en juillet 2016 et de celle de février 2017
- le coût du protocole national « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération »
- l'impact des créations de poste (ouverture de classe, nouveau dispositif des cartes nationales d'identité biométriques, consolidation de la mutualisation des services supports avec le CCAS)
- le coût des 2 scrutins électoraux
- le transfert sur le budget annexe assainissement des personnels affectés à ce service



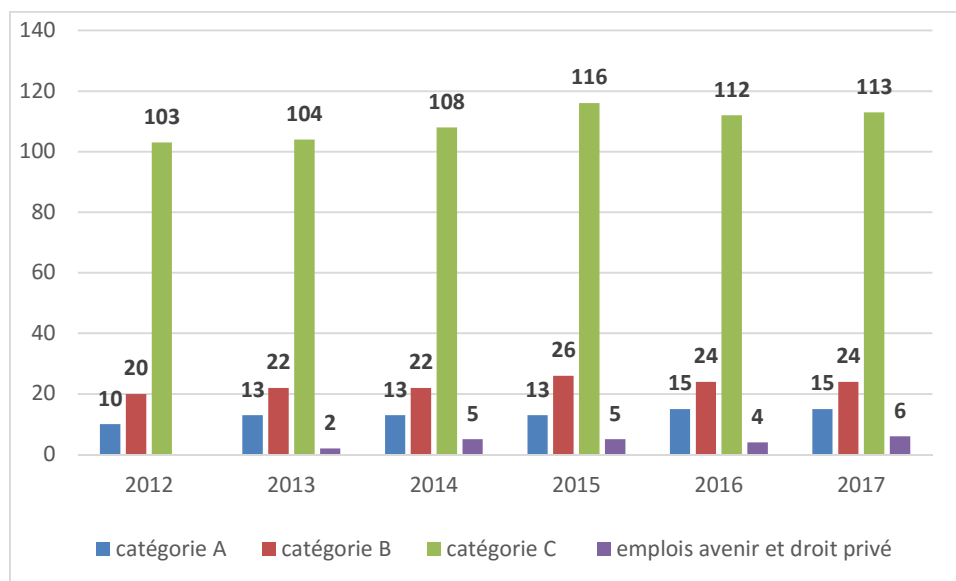
Des recettes, estimées en 2017 à 115 k€, dont 50 k€ de remboursement d'indemnités journalières et d'assurances et 65 k€ de participations par l'Agence de Service et de Paiement au financement des emplois avenir, viendront atténuer la charge en 2017. D'autres recettes viennent financer directement les charges de personnel : fonds d'amorçage pour les temps d'activité périscolaires (55 k€), dotations de l'Etat pour l'établissement des passeports et des cartes d'identité (10 k€).

La structure de la masse salariale est composée à 46,94 % des salaires des titulaires ; la part du régime indemnitaire et de la NBI-SFT représente 10,7% :



Au 1^{er} janvier 2017, la commune emploie 158 agents soit 141,48 ETP. Elle comptait 130 agents en 2011. Le graphique ci-dessous reprend l'évolution sur les dernières années par catégorie de personnel.

Evolution du nombre d'agents depuis 2012 par catégorie :



La recherche d'une meilleure optimisation de notre fonctionnement a conduit, en juillet 2016, à une réorganisation des services autour de 3 pôles principaux : Pôle Services aux Habitants, Pôle Aménagement Urbain et Pôle Ressources, dont les effectifs sont répartis de la manière suivante :

	2017	
	Nb agents	Nb ETP
Pôle Service Aux Habitants	86	71.78
Pôle Aménagement Urbain	45	43.3
Pole Ressources	25	24.4
Cabinet du Maire	2	2
	158	141.48

Il convient de noter que les effectifs du Pôle Aménagement Urbain comprennent les agents de la régie assainissement soit 4 agents représentant 3.17 ETP budgétés sur le budget annexe de l'assainissement.

Le temps de travail annuel des agents de la collectivité est de 1 607 heures, pour un temps complet, depuis la mise en place des 35 heures. Ce temps de travail est proratisé suivant les contrats. De même, suivant les contrats et les métiers exercés, les agents bénéficient de jours de réduction de temps de travail.

La part de nos charges de personnel s'explique aisément par :

- ▀ l'évolution du niveau de service liée au développement de la commune,
- ▀ le souhait de proposer des services publics de qualité, avec des professionnels qualifiés et compétents, en s'adaptant aux besoins de la population,
- ▀ le choix de réaliser de nombreuses missions en régie,
- ▀ la volonté de contribuer à l'intégration professionnelle des jeunes avec les contrats emplois avenir et les contrats d'apprentissage

C. Les autres charges

Le chapitre « autres charges » regroupe les subventions aux associations, au CCAS, aux écoles, les indemnités des élus et les différentes participations de la ville aux instances auxquelles elle adhère :

- la subvention de fonctionnement au CCAS est évaluée à 380 k€ en 2017 (400 k€ en 2016). En effet, sur le dernier exercice, la réorganisation des services a permis un allègement des dépenses de personnel. De plus, le CCAS a bénéficié de recettes supérieures aux prévisions.
- l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations et aux événements exceptionnels est ajustée aux besoins réels constatés en 2016 soit 115 k€ au lieu de 120 k€.
- les dépenses de formation des élus sont prévues à hauteur de 14 k€ (dont 7 k€ de reports de crédits non consommés en 2016).
- la participation au Syndicat de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan : 14,5 k€ (12,7 k€ en 2016)

D. Les charges financières

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2016. Le dernier emprunt souscrit a été réalisé en 2014 pour 800 k€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne afin d'assurer le financement des investissements sur l'année.

La charge de la dette diminue depuis 2016, avec une prévision 2017 pour le poste des intérêts financiers à 110 k€ dont 107 k€ concernent les emprunts en cours et 3k€ de provision pour des intérêts sur une éventuelle ligne de trésorerie.

2. Les recettes de fonctionnement

Évaluées à un niveau raisonnable et réaliste, les recettes réelles totales de la commune devraient s'établir autour de 10 695 k€ soit une hausse de 1,9 % de BP à BP.

En k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017	%
Produits des services	1 251	1 378	1 245	1 258	1 236	1 185	1 230	4 %
Impôts et taxes	6 355	6 697	6 750	6 963	7 017	6 963	7 292	5 %
Dotations, subventions	2 336	2 459	2 376	2 347	2 061	2 095	1 948	-7 %
Autres produits	103	102	127	147	144	130	140	8 %
Produits financiers	2	21	4	2	0	0	0	
Produits exceptionnels	98	147	60	50	40	50	35	-30 %
Produits divers (remboursement assurances/personnel)	73	103	90	148	104	75	50	-33 %
TOTAL Recettes réelles	10 218	10 907	10 652	10 915	10 602	10 498	10 695	
% évolution		6,7%	-2,3%	2,5%	-2,9%		1,9%	

A. Les produits des services

Ils proviennent principalement des redevances du domaine public, des prestations de service (culture, loisirs, périscolaire), de la mise à disposition de personnel, des conventions de remboursement et des refacturations entre budget principal et budgets annexes.

Les projections budgétaires 2017 sont basées sur :

- une augmentation des tarifs municipaux de 1% au 1er janvier 2017,
- un ajustement des tranches de quotients familiaux afin de favoriser l'accès de tous aux services,
- une évaluation prudente de la fréquentation des services hormis pour le restaurant scolaire dont l'activité a augmenté en 2016
- la baisse en 2016 des tarifs des repas facturés à l'EHPAD,

Principales recettes de produits des services en k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017
Redevances culturelles	98	124	95	111	103	100	100
Redevances loisirs (mercredi et vacances)	215	220	207	182	181	174	180
Périscolaire (RS)	313	310	320	340	347	330	350
Droits service social (garderie)	37	32	35	44	47	40	45
Redev. utilisation du domaine	53	97	62	56,5	65	66	65
Remboursements par autres redevables	241	260	260	251	207	213	205

Redevances culturelles : école de musique, médiathèque, spectacles du dôme

Redevances loisirs : accueil de loisirs, centres de vacances

Périscolaire : Cantine scolaire

Droits de service social : garderie des établissements scolaires

Remboursement par autres redevables : Il s'agit essentiellement des repas facturés à l'EHPAD

B. Les recettes fiscales

Les impôts et taxes comprennent, outre les contributions directes, l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire reversées par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA), la taxe sur les pylônes, la taxe sur l'électricité, la taxe sur les droits de mutations et la taxe forfaitaire sur les terrains constructibles.

Ils représentent au budget 68 % des recettes réelles et progresseraient, globalement, (BP/BP) de 5%.

■ contributions directes (taxes d'habitation et foncières) :

Augmentés en 2009 de 2.8 % (alors qu'ils n'avaient pas évolué depuis 2002), les taux communaux d'imposition sont inchangés depuis 2009 et seront maintenus en 2017. Les abattements facultatifs à la base concernant la taxe d'habitation ont été revus en 2016 afin de dynamiser les recettes réelles de la commune : suppression de l'abattement général facultatif à la base et instauration d'un abattement de 10% pour les ménages à revenus modestes.

	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties
Taux	14,34%	22,23%	39,50%
Abattements	- Général facultatif à la base : supprimé en 2016 - Pour charges de famille : 10 % et 15 % - Abattement spécial personnes en situation de handicap : 10% - Abattement spécial revenus modestes : 10%	- Exonération en faveur de la reprise d'entreprise industrielle en difficulté (2 ans) : délibération de juin 1989 - Exonération pour les jeunes entreprises innovantes ou universitaires : délibération de septembre 2008	- Dégrèvement d'une durée de 5 ans accordé aux jeunes agriculteurs : délibération de mars 1992 - Exonération de deux ans des immeubles financés par des prêts aidés : délibération de juin 1992
Observations	Assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans : délibération de septembre 2013		Majoration de la valeur locative des terrains constructibles : délibération de septembre 2009

En 2016, les produits ont augmenté de 0,4 % contre 3,8 % en 2015.

En intégrant le risque d'une minoration des compensations d'exonérations fiscales en 2017, la hausse de ce produit est de 6,1 % au budget 2017 par rapport au budget 2016 en raison de l'élargissement de la base taxable à compter de 2017.

Les simulations ont été effectuées à partir des bases fiscales 2016 en intégrant :

- le nouveau régime des abattements pour la taxe d'habitation,
- la valorisation des valeurs locatives de 0,4 %
- un coefficient de variation issu des constatations des années précédentes.

Les bases 2017 seront communiquées par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) au cours du mois de mars.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017
Contributions directes en K€ (y.c. compensations d'exonérations chap 74)	4 364	4 533	4 697	4 874	4 891	4 905	5 205
en %		3,9 %	3,6 %	3,8 %	0,4 %	0,3 %	6,1 %

■ L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire reversées par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)

L'attribution de compensation est révisée à chaque nouveau transfert de charges. La gestion et le fonctionnement des zones d'activité a été transféré à l'agglomération au 1^{er} janvier 2017 par la loi NOTRe. La commune continue d'assurer, temporairement, par voie de convention, cette compétence. L'évaluation des charges transférées sera faite courant 2017.

La nouvelle communauté d'agglomération est amenée à définir son nouveau projet de territoire ainsi que les compétences dont elle souhaite se doter.

Les nouvelles politiques communautaires auront un impact sur le montant de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

En l'absence de données précises à la date d'élaboration du budget, aucune évolution n'est intégrée dans les orientations budgétaires présentées.

Pour mémoire, l'EPCI a modifié, en 2011, le mode de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire qui se décompose en deux parties :

- une partie de dotation garantie (base 2010)
- une partie évoluant en fonction de 6 critères (dont les deux principaux sont la population DGF pondérée et le potentiel financier).

Un système de garantie solidaire est, actuellement, mis en place avec le versement de la différence en cas de baisse de la DSC calculée.

Les modalités d'attribution et de répartition de la DSC seront revues en 2017, dans le cadre du pacte financier et fiscal à élaborer. En l'état actuel, un montant similaire à 2016 est inscrit en proposition budgétaire soit 577 k€.

En k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Attribution de compensation	1 108	1 102	1 102	1 102	1 102	1102
Dotation de Solidarité Communautaire perçue	429	641	577	577	577	577
Dotation de Solidarité Communautaire notifiée	506	564	577	574	577	

Les droits de mutation

en K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017
réalisé	353	306	264	348	324		
prévu	200	250	270	250	280	280	290

Les droits de mutation encore appelés droits d'enregistrement sont exigés par l'administration fiscale lors de la transmission du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux. Ils sont versés au département qui les reverse aux communes par péréquation.

La fluctuation des transactions immobilières modifie, selon les années, les ressources des collectivités. Après une diminution de 2012 à 2014, le produit des droits de mutation a fortement augmenté en 2015. Cette hausse est confirmée en 2016. Il est proposé une estimation prudente pour 2017 avec 290 k€ de droits de mutation.

C. Les dotations

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, à travers un prélèvement imputé sur les dotations versées par l'Etat. Les données des dotations ne sont pas connues à ce jour. La contribution au titre du pacte de confiance et de responsabilité, prélevée sur la dotation forfaitaire, serait de 103 k€.

En cumulé depuis 2014, ce prélèvement a généré une baisse des ressources estimée à 565 k€ sur la période.

La dotation nationale de péréquation devrait être figée cette année par rapport à 2016. Les critères d'attribution de la Dotation de solidarité urbaine ont été modifiés dans le cadre de la Loi de Finances 2017. Saint-Avé reste bénéficiaire en 2017 et il est attendu une légère augmentation de la dotation.

En k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017
Dotation Solidarité Urbaine	305	310	314	315	315	320	320
Dotation Nationale de Péréquation	228	205	210	217	210	215	210
Dotation Forfaitaire	1 498	1 529	1 463	1 268	1 062	1 080	959
Contribution redressement public cumulée depuis 2014			76	264	462	452	565
TOTAL DGF	2 031	2 044	1 987	1 800	1 587	1 615	1 489

3. L'autofinancement

L'excédent de recettes réelles sur les dépenses réelles ou autofinancement mesure la capacité de la section de fonctionnement à financer la section d'investissement.

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016	BP 2017
Autofinancement	2 457	2 753	2 295	2 243	2 007	1 583	1 639

La variation entre l'autofinancement réalisé en 2016 et le prévisionnel 2016 s'explique notamment par le maintien des recettes élevées issues des droits de mutation, la baisse des charges de fonctionnement général pour la 2^{ème} année consécutive (maîtrise des dépenses d'administration et entretien), ainsi que la maîtrise des charges de personnel par rapport au budget prévu.

Les orientations budgétaires proposées pour 2017, maîtrise des charges et dynamisme des recettes, ont pour objectif d'inverser la tendance constatée ces dernières années afin de garantir un niveau d'autofinancement suffisant pour la réalisation des opérations d'équipements prévues.

4. Les dépenses d'équipement et la programmation pluri-annuelle

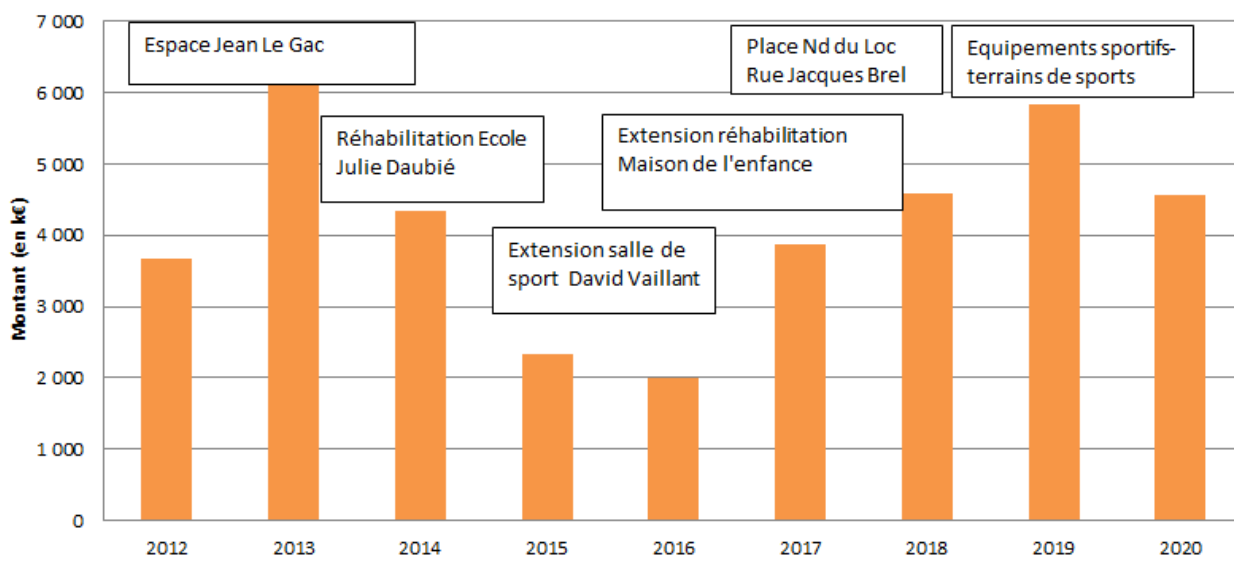
2 007 k€ ont été réalisés en 2016 sur les 3 027 k€ inscrits au budget (hors travaux en régie), soit un taux d'exécution de 66 %.

en k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2016 RAR compris	BP 2017 RAR compris
Dépenses d'équipement	3 669	6 255	4 347	2 323	2 007	3 028	3 870

Dépenses d'équipement : frais d'études, acquisitions immobilières et mobilières (terrains, matériels, outillage, mobilier, informatique...), travaux...hors travaux en régie

La programmation pluri-annuelle des investissements, entre 2016 et 2020, prévoit un volume global d'investissement d'environ 20 Millions d'euros. Elle intègre les projets structurants inscrits au programme du mandat, les dépenses relatives aux mises aux normes réglementaires et les dépenses récurrentes d'entretien et de valorisation du patrimoine.

Dépenses d'équipement : réalisations 2012-2016 et prévisions 2017-2020



Pour 2017, les dépenses d'équipement prévisionnelles 2017 s'élèvent à 3 870 k€ dont 386 K€ de reports du budget 2016. Elles s'inscrivent dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements de la période 2014-2020, révisée tous les ans en fonction des priorités et de la capacité financière de la collectivité.

A. Les opérations majeures d'investissement :

■ L'extension réhabilitation de la maison de l'enfance :

Les travaux d'extension réhabilitation de la maison de l'enfance vont permettre d'offrir de nouveaux locaux adaptés pour les services de la petite enfance gérés par le CCAS de Saint-Avé. Ils comprennent la rénovation énergétique des bâtiments et la création d'un espace dédié au relais assistantes maternelles et au lieu d'accueil enfants parents, ainsi que de 5 places supplémentaires pour le multi-accueil. L'opération est estimée à 1 685 k€ TTC. Les travaux ont démarré à l'automne 2016 et s'achèveront en 2018. Il est prévu un montant de dépenses de 950 k€ TTC sur l'année 2017.

Cette opération est financée par l'Etat (DETR et Fonds de soutien à l'investissement), la CAF, la Région ainsi que le Département (programme de solidarité territorial).

■ L'aménagement de la place Notre Dame du Loc :

Actuellement en phase d'étude, les travaux d'aménagement de la place Notre Dame du Loc doivent démarrer fin 2017. Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer l'accessibilité, la sécurité, la convivialité et l'aménagement de l'espace public autour de la chapelle. Ils sont estimés à 1 200 k€ TTC, dont 325 k€ TTC en 2017. Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

■ L'extension de l'école Anita Conti :

Au regard des perspectives d'accroissement de la population et donc des effectifs scolaires, une étude est menée sur l'extension du groupe scolaire Anita Conti, La création de 2 nouvelles classes et d'un nouveau préau est prévue en 2017-2018. L'opération est évaluée à 315 k€ TTC dont 120 k€ de dépenses 2017. Elle peut être financée en partie par l'Etat (DETR et DSIL) et par le Département.

■ La création d'un nouveau complexe sportif :

La programmation pluriannuelle prévoit d'ici 2020 la réalisation d'équipements sportifs de plein air à Lescran (terrains de football, piste d'athlétisme, vestiaires-douches, tribunes, parking). Les crédits budgétaires 2017 d'un montant de 205 k€ comprennent les frais d'étude et liés à la maîtrise foncière.

La première phase de travaux est programmée à compter de 2018.

Une étude mobilité sera réalisée en 2017 afin de prendre en compte les divers modes de déplacements et programmer les aménagements nécessaires pour desservir en toute sécurité ce nouveau site (aménagement futur de la rue Jacques Brel, de l'allée de Kerozer, desserte en transport en commun...)

■ La création d'un street-park :

Le skate park actuel est vieillissant et ne répond plus à l'évolution des pratiques des jeunes. Une étude, budgétée à 15 k€, est programmée en 2017 pour la création d'un équipement de type « street park » dédié aux adeptes de la glisse (roller, skate board, bmx, trottinette...). Cette nouvelle structure permettra de répondre aux attentes des jeunes avéens qui sont associés à la réflexion.

Les travaux sont programmés à compter de 2018.

■ Etudes pour l'aménagement du centre-ville :

45 k€ sont consacrés cette année aux frais d'études concernant l'aménagement du centre-ville dont les études d'impacts et le schéma de développement commercial de la ville. A terme un budget annexe sera créé pour cette opération d'aménagement.

■ Aménagement du cimetière :

Une opération d'aménagement du cimetière est inscrite dans les projets municipaux. Le budget 2017 comprend une enveloppe de 20 k€ pour les études préalables à ces travaux.

NB : Depuis 2013, les opérations les plus importantes s'échelonnant sur plusieurs années sont gérées sous forme d'AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiement), permettant d'ajuster les crédits aux dépenses prévisionnelles à payer dans l'année au lieu d'inscrire la totalité des marchés engagés. Deux nouvelles autorisations de programme seront à créer en 2017 : extension de l'école Anita Conti et aménagement de la place Notre Dame du Loc.

B. Les dépenses récurrentes d'aménagement et d'entretien des bâtiments communaux et des voiries

La programmation des travaux prévoit au-delà des opérations majeures, des enveloppes récurrentes consacrées à l'amélioration de la voirie et des équipements publics afin de maintenir un patrimoine en état et aux normes, garantissant ainsi la sécurité et la mise aux normes des installations.

■ Voirie, réseaux, espace public, patrimoine

- Programme annuel de voirie : 180 k€
- ADAP transports urbains (Les pins, Hôpital, Vauban) : 50 k€
- Aménagements de sécurité : 125 k€
- Signalisation verticale et horizontale : 85 k€
- Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales (La Briqueterie, Plaisance, Hôpital) : 150 k€
- Extension et effacements de réseaux (éclairage, fibre optique...) : 28 k€
- Aménagements pistes cyclables (RD 135) : 16 k€

/// Réserves foncières :

- constitution de réserves foncières pour les opérations d'aménagement et frais de notaire : 260 k€

/// Economies d'énergie et d'eau : 78 k€ dont :

- Eclairage public : 60 k€ (remplacement de lanternes)
- Bâtiments - Equipements basse consommation et mise en place de détecteurs : 15 k€, matériel hydro économe (3 k€)

/// Vie associative et sportive

- Salle Pierre Le Nouail- ravalement façade sud : 15 k€
- Transfert modulaire à Lesvellec et 2ème abri de touche : 15 k€
- Salles associatives et boulodrome – travaux d'accessibilité : 10 k€, divers travaux de ravalement et d'aménagement : 30 k€
- Matériel pour salles de sports et matériel sportif pour associations : 30 k€

/// Enfance Jeunesse

- Ecole Julie Daubié – travaux d'accessibilité : 120 k€
- Restaurants scolaires - travaux et matériel : 38 k€
- L'albatros et la Maison des jeunes, TAP – travaux et matériel : 23 k€
- Aires de jeux, renouvellement des équipements : 10 k€

/// Culture

- Le Dôme – travaux, installation stores salle de réunion, gradins : 24 k€
- Médiathèque : 14 k€
- Ecole de musique – sécurisation et matériel : 7 k€

/// Environnement

- Bilan carbone : 12 k€
- Espaces naturels et boisés : 30 k€
- Aménagements zéro phyto- Espaces verts quartier ouest : 40 k€
- Chemins de randonnées – aménagements : 20 k€

5. La dette : en-cours et évolution (budget principal)

L'optimisation de la gestion financière, l'effort porté sur la maîtrise des charges, la programmation des investissements sur plusieurs années et la recherche de sources de financements supplémentaires permettent de limiter le recours à l'emprunt. En 2016, aucun nouveau recours à l'emprunt n'a été nécessaire pour financer les équipements.

La commune de Saint-Avé est peu endettée et a actuellement cinq prêts principaux en cours :

- un prêt d'1,5 millions d'euros au crédit agricole contracté pour l'extension de la mairie en 2007 (taux fixe de 3,88 %) sur une durée de 15 ans ;
- un prêt de 237 k€ d'une durée de 15 ans au taux fixe de 1,88% , contracté auprès de DEXIA dans le cadre d'une initiative de relance du bâtiment de la Fédération Française du Bâtiment ;
- un prêt de 200 k€ sans intérêts auprès de la CAF (financement de L'albatros) d'une durée de 12

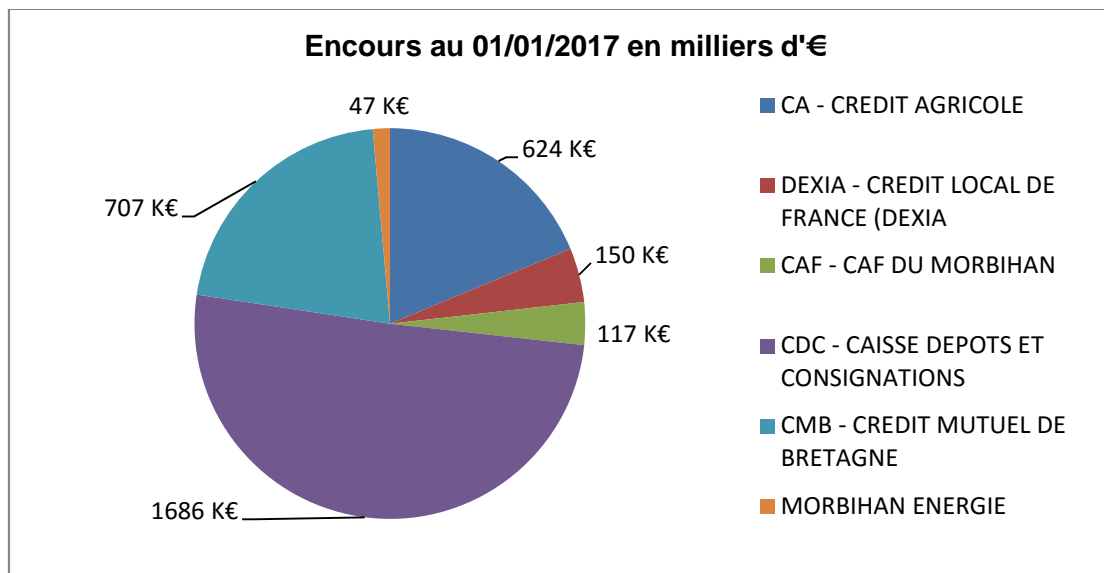
ans ;

- un prêt de 2 millions d'euros contracté auprès de la Caisse des dépôts en 2013 au taux de 3,91% et d'une durée de 15 ans pour financer les travaux 2013 (réalisation de l'espace Jean Le Gac, aménagement rue de la Fontaine, travaux de voirie ...)

- un prêt de 800 k€ auprès du Crédit Mutuel de Bretagne d'une durée de 15 ans, à taux fixe 1,94 % souscrit en 2015 ;

Par ailleurs, elle rembourse des prêts au SDEM « Morbihan Energies » (syndicat départemental d'électricité du Morbihan) avec une annuité 2017 de 20 k€.

Le graphique ci-dessous représente la répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2017 par prêteur :



Suivant la classification Gissler de l'encours de dette, 100 % de l'encours de dette est composé d'emprunts classés 1A, ne comportant aucun risque particulier.

Au 1er janvier 2017, la dette demeure à un niveau extrêmement faible, avec un encours de 3 330 k€ soit **298 € par habitant** (11 171 habitants). Pour mémoire, la moyenne par habitant pour les communes de même strate en Bretagne était de 989 € en 2015

Le montant de l'annuité pour 2017 est de 427 k€, dont 321 k€ d'amortissement de la dette.

Le tableau ci-dessous intègre les échéances prévisionnelles 2017 et 2018 au fil de l'eau (emprunts en cours début 2017) :

Budget principal en k€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours dette au 1er janvier	3 161	2 567	3 972	3 993	3 656	3 331	3 010
Annuité de la dette	663	636	931	466	441	427	424

En dépenses d'investissement, sera également inscrit le remboursement du solde de l'avance FCTVA versée par la Caisse des dépôts dans le cadre du plan de relance soit **142 k€**.

6. Les dotations et subventions de l'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées des subventions spécifiques de l'Etat et des autres collectivités publiques, de l'emprunt et de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (autofinancement).

En k€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016		BP 2016	BP 2017
Subventions	503	641	728	274	346		326	540
Dotations et FCTVA	653	601	1 069	877	545		550	500
Plan de relance FCTVA				283				
Excédent de fonctionnement N-1 affecté	1 627	1 682	1 778	1 278	1 279		1 279	958
Report d'excédent d'investissement								629
Total recettes réelles	2 783	2 924	3 575	2 712	2 170		2 155	2 627

- **Les subventions d'investissement** proviennent de l'Etat, de la Région, du Département du Morbihan, de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération et de divers organismes (CAF, ADEME...).

Les principales subventions attendues en 2017 concernent le programme de travaux de la maison de l'enfance : DETR 90 k€, Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 100 k€, CAF : 428 k€, Région : 189 k€, Département : entre 75 k€ et 130 k€. Les subventions notifiées s'élèvent actuellement à 837 k€ dont 18,5 k€ ont été versées en 2016. Le solde des subventions étant versé à la clôture des travaux, une partie de ces recettes sera décalée en 2018.

Au regard du caractère pluriannuel de l'opération, il est proposé d'inscrire pour 2017 des réalisations à hauteur de 60 % des financements de la maison de l'enfance soit 490 k€.

Des reports sont également budgétés pour des soldes de versement (8 k€ de DETR pour la rue de la Fontaine, 26 k€ du département et de l'agglomération pour l'extension de la salle David Vaillant). Les crédits comprennent également 8 k€ de produits des amendes de police.

Il faut noter que des subventions seront également sollicitées pour les travaux d'extension du groupe scolaire Anita Conti et les travaux d'aménagement de la place du Loc.

- **Les dotations et les réserves** : elles sont constituées du fonds de compensation de TVA (FCTVA), et de la taxe d'aménagement (TA).

- Depuis 2010, la commune perçoit le FCTVA l'année suivant la réalisation des dépenses. Depuis 2016, le taux du FCTVA est 16,404 %. Compte tenu des investissements 2016 soumis à TVA, cette recette devrait être de **300 k€**.

- La Taxe d'Aménagement, perçue 12 et 24 mois après la délivrance du permis de construire, représentait 184 k€ en 2016. Elle est évaluée à **200 k€** pour 2017, cependant aucune information précise n'est connue à ce jour.

- **Les emprunts et dettes** : l'emprunt est une recette d'investissement indispensable à l'équilibre de la section d'investissement et du budget prévisionnel. Un emprunt à taux zéro est sollicité auprès de la CAF pour un montant de 200 k€ pour financer la réalisation des travaux de la maison de l'enfance. Il n'est pas prévu d'emprunt long terme complémentaire en 2017. Si l'emprunt de 200 k€ est souscrit auprès de la CAF, l'encours à fin 2017 sera de 3 210 k€ soit 287 € par habitant.

PARTIE V : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1. Le budget des affaires économiques

Les principales dépenses en 2017 sont des charges de fonctionnement (85 k€). Elles comprennent principalement les subventions versées à l'UCAAVE et au marché bio (4,4 k€), les charges de copropriété de l'espace Jules Verne (10 k€), la refacturation des charges de personnel et frais administratifs payés sur le budget principal (30 k€), l'entretien des bâtiments (20 k€), les taxes foncières (6 k€) et des provisions pour impayés de loyers suite à des liquidations d'entreprises (12 k€)

Les recettes du budget affaires économiques sont constituées des loyers des locaux commerciaux, ateliers relais, bureaux et local de la Poste. Les recettes 2016 se sont élevées à 167 k€ et devraient être équivalentes en 2017.

2. Le Budget des zones d'activités

Par application de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République), la compétence relative à la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques de la commune a été transférée à la nouvelle communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Les zones d'activités de Kermelin, Poteau Sud, Saint-Thébaud sont concernées. Les conditions patrimoniales et financières de ce transfert n'ont pas été définies à ce jour. Dans l'attente de la valorisation du transfert selon les dispositions arrêtées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), la communauté d'agglomération confie, temporairement, par voie de convention, l'exercice de la compétence à la commune.

Le budget annexe a vocation à disparaître, après l'achèvement des différentes opérations comptables et financières consécutives à ce transfert.

Le dernier lot de la ZA du Poteau Sud a été cédé en 2016. Il reste des lots à vendre sur la ZA de Saint-Thébaud. Le budget 2017 prévoit des provisions pour des dépenses de bornage de parcelles et mise à jour des panneaux de communication, ainsi que des refacturations des frais de gestion et d'entretien à hauteur des dépenses constatées les années précédentes (environ 60 k€)

3. Le Budget d'Assainissement Collectif

La préparation budgétaire de l'année 2017 s'inscrit dans un contexte de grande mutation. En effet, le service d'assainissement est géré en régie depuis le 1er janvier 2017. La ré-internalisation de cette activité induit un changement important en terme organisationnel.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que la compétence eau et assainissement devient une compétence optionnelle des EPCI-FP avec un choix d'option avant le 1^{er} janvier 2018, et sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce transfert de compétence, qui couvre également le champ de la gestion des eaux pluviales urbaines, convient d'être anticipé dès aujourd'hui. A cet effet, il est prévu, en 2017, le lancement des études programmatiques destinées à établir les priorités d'intervention en termes de gestion patrimoniale et de réorganisation du système d'assainissement.

Une expertise sur le transfert de charges relevant des eaux pluviales devra également être menée.

La reprise en régie des missions déléguées auparavant à Veolia, génère des charges de fonctionnement inédites.

■ Les principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

- Les charges de personnel sont évaluées à 152 k€. Trois agents ont été recrutés pour accomplir ces nouvelles missions.
La régie emploie ainsi 3,6 ETP dont 2 agents d'exploitation à temps plein, une agente chargée des relations usagers à mi-temps, la direction de la régie pour 0,7 ETP et 0,4 ETP concernant les services administratifs. Le coût des services administratifs fait l'objet d'une refacturation du budget principal. Les autres dépenses de personnel sont directement engagées sur le budget annexe d'assainissement collectif. Une part équivalente à 0,23 ETP sera d'ailleurs refacturée au service public de l'assainissement non collectif.
- Les charges à caractère général sont évaluées à 440 k€ avec la répartition sectorielle suivante :
 - Les fournitures et achats non stockés sont prévus à hauteur de 145 k€ : énergie, produits de traitement, fournitures d'entretien et de petits équipement, petit outillage.
 - Les prestations des services extérieurs sont estimées à 185 k€. Elles comprennent les redevances pour le traitement des eaux usées sur les communes de Vannes et Meucon, le suivi agronomique et l'épandage des boues d'épuration, l'entretien et la réparation des réseaux et ouvrages, l'assurance, les contrôles réglementaires
 - La rémunération d'intermédiaires pour l'astreinte et les interventions d'urgence, pour la convention de facturation et de recouvrement des redevances, l'évacuation et le traitement des déchets, et les analyses d'eau représentent environ 40 k€ de nouvelles dépenses.
 - Les frais administratifs (télécommunications, remboursements de frais du budget principal) s'élèvent à 30 k€.
- Les charges financières sont nulles. L'état de la dette comprend uniquement une avance de l'agence de l'eau sans intérêt.

■ Les recettes de fonctionnement sont provisionnées à hauteur de 628 k€ et constituées :

- Des redevances d'assainissement collectif : 568 k€
La grille tarifaire a été revue avec la création de 4 tranches de consommation. Ce rééquilibrage en faveur des ménages été effectué de manière à assurer un niveau de recette constante pour la collectivité.
- De la participation au financement de l'assainissement collectif (PAC). Celle-ci est réglée par les usagers lors de la mise en service de leur branchement sur le réseau public : 45 k€
- D'une nouvelle redevance pour le contrôle de conformité des branchements : 15 k€

■ En investissement, les principales dépenses d'équipement en 2017 s'élèvent à 360 k€ de dépenses nouvelles, conformément à la programmation pluriannuelle des investissements, auxquelles viennent s'ajouter 250 k€ de restes à réaliser de 2016. La décomposition sectorielle s'établit comme suit :

- Etudes programmatiques et diagnostiques : 50 k€
- Schéma de réorganisation du système d'assainissement : pour un montant de 42 k€
- Travaux de gestion patrimoniale (réhabilitation de réseau, agencement de stations d'épuration, mises en conformité et sécurisation) : montant de 100 k€ HT

- Investissements liés à la régie : pour un montant de 75 k€.
- Outillage, matériel de laboratoire et de contrôle, aménagement atelier, matériel informatique : 20 k€
- Programme de renouvellement des équipements pour 35 k€
- Provision pour pannes : 20 k€
- Travaux de branchements et extensions de réseaux liés à des demandes d'urbanisme : 80 k€

/ A ces dépenses d'équipement vient s'ajouter le remboursement d'une avance de 125,58 k€ versée par l'agence de l'eau en 2005. Cette avance à taux zéro est remboursée à hauteur de 8,3 k€ par an et sera intégralement remboursée en 2022.

4. Le Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

Les principales opérations en 2017 sont :

- /** Les frais de personnel pour la réalisation des contrôles en régie pour 8 k€
- /** Le remboursement des frais de personnel administratifs et techniques du budget et du budget assainissement collectif, pour 1 k€
- /** Les frais de facturation de la redevance, en application de la convention conclue avec SAUR, pour 0,9 k€

Les recettes sont constituées par les redevances d'assainissement non collectif.

Une réflexion est en cours sur la prise de compétence réhabilitation.

5. Le Budget d'Aménagement du secteur de Kerozer :

L'opération d'aménagement du secteur de Kerozer a permis l'installation de l'association Le Moulin vert sur la commune avec 2 établissements médico-sociaux. En 2017, la vente d'une parcelle à Vannes Golfe Habitat est prévue afin de construire une brigade territoriale de gendarmerie, caserne, locaux techniques et 23 logements sur le site. Le prix de cession est de 499 k€ HT.

L'évaluation des dépenses pour 2017 est d'environ 150 k€ et les principales opérations en 2016 sont :

- /** Travaux d'aménagement de voiries et réseaux (maîtrise d'œuvre comprise) (130k€)
- /** Frais divers (études opérationnelles, paysagères, géotechniques, honoraires, communication) (20 k€)

En 2016, le solde de 350 k€ de l'emprunt court-terme, souscrit auprès du Crédit Agricole afin d'assurer le portage financier de l'opération, a été intégralement remboursé.

6. Le Budget d'Aménagement du secteur de Bossuet :

Ce budget retrace les opérations de viabilisation de terrains et de cession de charge foncières relatives à l'opération d'aménagement du secteur de Bossuet. Il inclut la comptabilisation des travaux de voiries et réseaux jouxtant l'opération immobilière.

Les principaux faits de l'année 2017 concernent :

- /** La constatation de la cession de charge foncière à Aiguillon Construction pour 303,8 k€
- /** Le remboursement pour 500 k€ de l'emprunt de portage financier souscrit fin 2014 pour 3 ans auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt est à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois, avec une marge de 1,40 point (valeur du taux Euribor 3 mois au 22/02/17 : -0,33 %)

Le budget intègre également quelques frais de fonctionnement relatifs à des travaux et honoraires (25 k€) et des frais financiers (10 k€).

La clôture du budget annexe interviendra en 2018 après la comptabilisation de la dation concernant le local de la boulangerie localisé au rez de chaussée de l'opération immobilière portée par Aiguillon Construction. Des derniers travaux d'aménagement seront nécessaires après la livraison du dernier bâtiment (trottoirs...). Lors de cette clôture, la partie de dépenses relevant des équipements publics (aménagement des rues du Four et Bossuet) sera imputée au budget principal.